

# LE KLAXON

BULLETIN D'INFO MENSUEL DE LA MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS

## L'OCMA A REPÉRÉ CE MOIS-CI :

### Les Nouvelles de l'Observatoire Citoyen de la Marchandisation des Associations

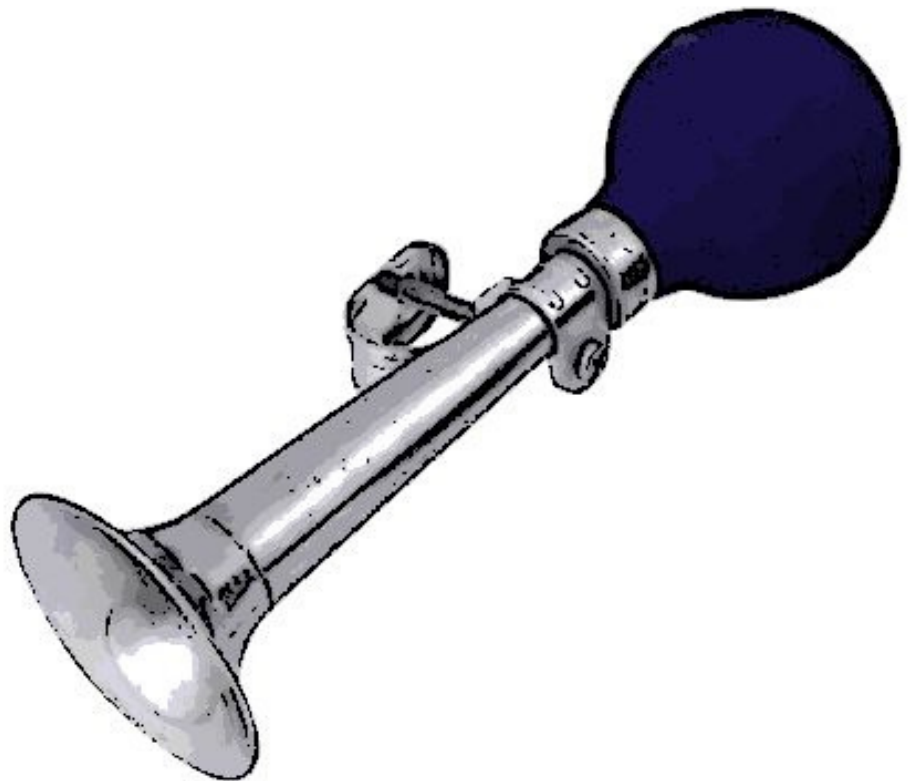
Petit frère de notre newsletter l'[Heure de la Sirène](#), le « Klaxon » vient chaque mois avertir sur les avancées de la marchandisation des associations, des investissements à impact social mais aussi sur les contre-feux proposés par les associations.

C'est la lettre mensuelle de notre récent *Observatoire citoyen de la marchandisation des associations (OCMA)*.

N'hésitez pas à transmettre vos informations sur le sujet, à proposer vos témoignages, contributions... à l'adresse [marianne@associations-citoyennes.net](mailto:marianne@associations-citoyennes.net)

Enfin, si vous n'avez aucune idée de ce que nous entendons sous le terme de marchandisation ou de financiarisation des associations, nous vous invitons à lire [notre rapport ici](#).

Pour recevoir cette lettre mensuelle, [inscrivez-vous sur ce formulaire](#).



## L'OBSERVATOIRE, LA TASK FORCE ET L'EUROPE

Le 14 octobre, l'Observatoire citoyen de la marchandisation était invité à participer à la première réunion d'une Task force au sein de la conférence des organisations internationales non gouvernementales du Conseil de l'Europe sur la réduction de l'espace civique européen. Nous y avons présenté notre rapport sur la marchandisation et la financiarisation des associations qui ouvre un nouveau champ de travail sur la question des libertés associatives. En effet, si la problématique de la répression politique des libertés associatives est bien repérée et étudiée, en revanche le lien entre cette répression et la question des modalités de financements associatifs n'avait pas encore été relevé dans cette conférence. La création de cette Task force a été impulsé par le Secours populaire qui nous a invité à présenter notre rapport et nous appelle à piloter ce nouvel espace de travail. Le Secours populaire est membre du réseau Esan car seuls des réseaux représentatifs d'au moins 7 pays européens siègent à la conférence des organisations non gouvernementales du Conseil de l'Europe.

Lors de cette première rencontre qui en appelle d'autres, nous avons pu croiser nos constats avec des associations des Pays-Bas, de la Norvège, la Suède, la Belgique pour qui nos constats résonnent avec leurs réalités. Nous avons tout particulièrement pu croiser nos travaux avec ceux d'une association italienne, Arci. Cette association existe depuis 1957 en Italie, proche de la gauche antifasciste, elle regroupe 4000 associations et travaille notamment dans le champ culturel sur des questions sociales et de défense des droits fondamentaux.





Une nouvelle réglementation italienne de 2016 définit les associations comme partie du « Tiers secteur » dans une volonté de créer un cadre de coprogrammation et de coplanification (d'autres termes de la co-construction version italienne ?) dans une visée commune d'intérêt général portée par le Tiers secteur et les pouvoirs publics.

Dans la pratique, Arci observe une instrumentalisation des associations de plus en plus perçues comme soutien « à la fourniture de services publics en vue d'économiser sur les dépenses publiques ». La réforme vise en effet, dans l'un de ses articles, « l'efficacité, l'efficience, la transparence, l'exactitude et la rentabilité de la gestion ». Au final, Arci perçoit un affaiblissement du rôle des associations comme « interlocuteur social et politique » et les réduit « à un acteur d'un marché professionnel de services publics ».

Ces nouvelles règles les obligent à une inscription au nouveau registre national unique du Tiers secteur qui implique un dépôt annuel, outre des statuts et des états financiers, de tous les documents relatifs à la vie de l'association. Les activités de l'association doivent être choisies dans une liste dictée par le législateur et il est obligatoire d'établir un fichier des bénévoles. L'ensemble de ces obligations s'applique à toutes les associations, qu'elles soient ou non financées par des fonds publics et quel que soit le volume d'activité. Enfin, depuis 2023, ce registre est public dans un souci de transparence et les données personnelles des administrateurs sont accessibles au grand public.

Par ailleurs, l'Italie a fait l'objet d'une procédure d'infraction de l'Union européenne qui a obligé ce pays à abroger le régime d'exclusion de la TVA pour les associations en vigueur en Italie depuis les années 50. La procédure entrera en vigueur au 1er janvier 2025 et place les associations sur le même plan que les sociétés commerciales. Cette réforme transforme les membres d'une association en consommateurs et clients. L'objectif est clair, selon Arci qui milite contre cette réforme : « faire entrer pleinement les associations dans le marché ».

Les constats de cette association italienne couplés à celles de l'observatoire citoyen de la marchandisation des associations amène la Task force à penser un nouvel axe de travail pour rendre visible l'effet des modalités de financement sur les libertés associatives, les effets de l'imposition des règles du marché unique européen sur ces financements et sur la réduction de l'espace civique européen. Une première marche du travail pourrait être d'établir une sorte de cartographie des effets des processus de marchandisation et financiarisation sur les différents pays présents au sein de cette Task Force. ●

# MCKINSEY ET SES INFLUENCES SUR L'ESS

**STÉPHANE VEYER, COFONDATEUR DE COOPANAME, A ÉCRIT CE TEXTE EN 2022 ALORS QU'ÉCLATAIT L'AFFAIRE MCKINSEY : NOUS DÉCOUVRONS QUE DEPUIS L'ÉLECTION D'EMMANUEL MACRON EN 2017, LE GOUVERNEMENT A MASSIVEMENT RECOURS À CE CABINET CONSEIL AMÉRICAIN.**

Bon nombre d'entre nous ont découvert ces dernières semaines le nom même de McKinsey et le rôle que jouent les grands cabinets de conseil dans l'élaboration des politiques publiques. Beaucoup a été dit sur les talents d'optimisatrices fiscales de ces organisations, sur leur influence, sur la porosité entre la haute fonction publique et le personnel consultant. On n'a peut-être pas assez souligné à quel point des cabinets comme McKinsey – mais notamment McKinsey – constituent des fabriques idéologiques. Les concepts managériaux, les approches de l'activité économique et en particulier entrepreneuriale, les outils de gestion et les mots mêmes qui sont utilisés pour en parler, sont fabriqués dans ces creusets-là, et c'est de là qu'ils se diffusent dans nos sociétés, des directions générales de grands groupes jusqu'au plus modeste travailleur, par capillarité, par contagion.

L'économie sociale et solidaire (ESS) a-t-elle bien conscience de ce qu'elle « doit » à McKinsey ? Si vous ne voyez pas le rapport, vous qui êtes actrice de l'éducation populaire ou travailleur du secteur sanitaire et social associatif, il faut que l'on vous raconte en quelques mots le début d'une histoire qui reste à écrire...

Retour en arrière. Il y a une vingtaine d'années, McKinsey, cabinet présent sur tous les continents, mais encore assez peu intégré au fonctionnement de l'Etat en France, commence à réciter une petite musique.

Le propos est simple : il y a trois secteurs qui, demain, auront vocation à être régis par les règles du marché et qui rapporteront gros. Il s'agit de l'éducation, de la santé, et du social. Ce n'est pas à la puissance publique (et à ses fonctionnaires incapables...) d'agir sur ces questions, mais à des entreprises privées, capitalisées, managées, intéressées. L'efficacité passe par la marchandisation, et la recherche du profit est la meilleure garantie que les choses seront bien faites. On théorise alors la notion de BoP, Bottom of the Pyramid : si le marché peut être représenté sous la forme d'une pyramide, les entreprises ont intérêt à commencer à s'intéresser à la base de celle-ci, constituée de personnes très pauvres, certes, mais très nombreuses. ●

McKinsey avait donné naissance quelques années auparavant à l'une de ses émanations : Ashoka. Qu'est-ce qu'Ashoka ? Une fondation, dont le rôle est de repérer, aider, promouvoir des entrepreneurs aptes à apporter une réponse de marché, profitable, à un problème social. Ces « entrepreneurs sociaux », héros d'un nouvel âge, aident les pauvres en « disruptant les marchés ». Leurs « business plans sociaux » propulsent des activités économiques « à fort impact social ». Le social business était né et toute la rhétorique qui l'accompagne. Ashoka s'installe en France en 2003, sous l'impulsion d'un directeur associé de McKinsey, Olivier Kayser, l'année même où l'Essec, école de commerce prestigieuse, ouvre la première chaire « d'entrepreneuriat social » dans l'Hexagone.

L'entrepreneur social soutenu par Ashoka bénéficie du soutien du réseau McKinsey, est accompagné par de jeunes consultants McKinsey, est appuyé par les outils McKinsey. Pour le cabinet de conseil, tout cela constitue une bonne opération à plusieurs titres. Ashoka est une tête chercheuse : elle permet de mieux comprendre où sont les futurs marchés de la BoP, et d'anticiper, pour ses gros clients, les besoins de demain, d'expérimenter de nouveaux modèles économiques. Au passage, Ashoka permet de nouer des alliances et de mieux comprendre le monde associatif, ce secteur merveilleux dans lequel les gens travaillent gratuitement. Et puis, pour le moral des consultants, pour leur permettre de donner du sens à leur travail et les motiver, rien de tel qu'une petite mission « pro bono » auprès d'une bonne cause. Les clients de McKinsey, au travers des programmes de mécénat de compétences, suivront bientôt l'exemple donné par le cabinet.

Dans un premier temps, le monde de l'ESS n'y voit que du feu. L'irruption de l'entrepreneuriat social dans le paysage, c'est une illusion : pour de nombreuses associations, qui « rament » au quotidien, c'est la promesse d'argent frais qui pourrait provenir des fondations de grandes entreprises, ou de martingales qui permettrait enfin de faire son travail dans de bonnes conditions. Le discours de l'entrepreneuriat social fait mouche. Il touche en particulier ces dirigeants de l'économie solidaire, acteurs de l'insertion ou du sanitaire, assoiffés de reconnaissance de leurs compétences entrepreneuriales et managériales. Il séduit l'Etat qui peut légitimer son désengagement auprès des organisations associatives par la recherche d'une efficacité économique qui prouverait la bonne gestion et l'utilité sociale.

Fini le discours de l'économie sociale sur la double qualité, le projet collectif, la démocratie économique, l'émancipation et les groupements de personnes, sous forme statutaire associative, coopérative ou mutualiste. Ce monde-là est dénigré, accusé d'être poussiéreux, hypocrite, et de ne rien comprendre à la modernité.

L'entrepreneuriat social impose son approche néolibérale tout droit arrivée du monde anglo-saxon : une entreprise sociale est avant tout une entreprise, dirigée par un-e leader charismatique, et proposant de régler un problème social avec les outils, les propositions et les méthodes du marché. Les entrepreneurs sociaux ont un chef de file, qui porte plus que personne les nouvelles approches : Jean-Marc Borello, dirigeant du Groupe SOS. Au début des années 2000, le Groupe SOS n'est encore que le regroupement malin d'une poignée d'associations d'économie solidaire sachant entretenir dans leurs conseils d'administration d'utiles connivences institutionnelles. Mais la rencontre avec Ashoka et l'Essec va donner naissance à une machine de guerre. La convergence est objective : ensemble, Groupe SOS, Ashoka et Essec fournissent les récits, les outils, les mots, les promesses, l'imaginaire, les alliances, les financements, les personnels d'une nouvelle manière de concevoir l'économie sociale et solidaire, ancrée dans le capitalisme et l'activité lucrative – certes « limitée ».

Dans la seconde partie de la décennie, c'est à une véritable OPA idéologique et institutionnelle que l'on assiste. Quand la loi sur l'ESS est promulguée en 2014, elle entérine l'inclusion de la nouvelle approche dans ses fondements mêmes. En 2017, l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron marque aussi la victoire idéologique de ses amis dans l'ESS, Jean-Marc Borello en figure de proue, McKinsey et Ashoka en coulisses. Entre temps, c'est tout un monde associatif qui s'est affaibli, contraint de renier des principes, des approches, des modalités d'action, une éthique du travail, pour survivre dans le marché du social et pour continuer à percevoir des fonds publics de la part d'un Etat client de prestations sociales. A-t-il vraiment conscience, ce monde malmené, que son destin s'est en partie joué dans les bureaux de McKinsey ?

Cette histoire mériterait d'être écrite, tant ses conséquences sur le monde associatif français sont nombreuses. Elle est facilement documentable. Espérons que la nouvelle visibilité de McKinsey et la prise de conscience de son rôle dans la « fabrique du néolibéralisme » donnera l'idée à quelques chercheuses ou chercheurs de s'y pencher. ●

***Merci beaucoup à Stéphane Veyer qui nous a permis de publier ce texte !***

# DU CROWFUNDING À L'INVESTISSEMENT

Selon [Financement participatif France](#), le crowdfunding français a atteint 2 milliards d'euros en 2024. Dans le monde, ce type de financement a été multiplié par 12 depuis 2015 pour atteindre un total de 9 milliards d'euros.

Il existe trois types de financement participatif : le financement par le don, encore majoritaire ; le financement par le prêt, en net recul ; alors que le troisième type, le financement par l'investissement connaît une forte croissance.

De plus en plus, les fonds d'investissement s'intéressent à ce type de financement, notamment dans les secteurs de l'environnement et des énergies renouvelables. Ils proposent aux donateurs traditionnels de transformer leurs dons en placements financiers. Des plateformes dédiées se développent en nombre comme par exemple [lumo-investissement](#) qui se présente comme une plateforme d'investissement participatif à impact. Dédiée aux énergies à bas carbone, elle est créée en 2012 et rejoint la Société générale en 2018 avec un objectif commun : « accélérer le développement de projets à impact positif en mobilisant et en permettant au plus grand nombre de donner du sens à ses placements financiers ».

La plateforme [Clubfunding](#), dédiée à l'immobilier, propose par exemple un investissement locatif de 3 800 000 euros dans le projet [Square fleuri](#). Cet immeuble d'habitation sera loué à Emmaüs Solidarité qui prévoit 50 places d'hébergement d'urgence pour des familles en grande précarité. L'investissement promet un taux de retour sur investissement de 12% et un rendement locatif annuel de 5,1% avec la possibilité d'une proposition aux investisseurs de mise en vente de l'immeuble dans deux ans.

Dernier exemple, [Wedogood](#) qui liste de multiples projets, parmi lesquels [Gamino](#), « une plateforme digitale de sensibilisation au handicap qui libère la parole » ; elle « permet de sensibiliser les collaborateurs au handicap par « la ressemblance » en alliant innovation, team building et serious game ». Le retour sur investissement de ce crowdfunding est de 6,3% par trimestre pour 230 000 euros investis et une rentabilité à trois ans de +25%.

Alors que les subventions reculent (et risquent de reculer encore plus après les annonces du budget 2025) les associations sont de plus en plus amenées à chercher de l'autofinancement. Les financements participatifs peuvent apparaître attractifs. La bascule de ces financements vers des placements financiers nourrit le processus de financiarisation. Faire de la rentabilité financière sur l'hébergement d'urgence ne semble choquer personne dans ce monde néolibéral où faire « le bien » et du profit est désormais la règle d'or.

Sur WE DO GOOD, vous pouvez investir sur les projets de votre choix et avoir des impacts positifs **économiques, sociaux, et environnementaux** en échange de royalties.



CHAPOGET	OREADIS PRODUCTIONS	LES ECURIES DU CHATEAU
<p>INVESTIR DANS LE LUXE DURABLE</p> <p>CHAPOGET</p> <p>Chapoget créé des bagages innovants : fonctionnels, éco-responsables et élégants au service des clients, pour un avenir durable.</p> <p>...</p> <p>30 300 € <span style="float: right;">36%</span></p> <p>62 PERS. SUIVENT LE PROJET   29 JOURS POUR INVESTIR</p> <p>INVESTIR SUR CE PROJET</p>	<p>OREADIS PRODUCTIONS</p> <p>Du cinéma d'impact pour informer, éduquer et ouvrir sur le monde. Une expérience de divertissement innovante pour inspirer le changement. Un projet éthique, solidaire et d'utilité sociale.</p> <p>...</p> <p>11 552 € <span style="float: right;">115%</span></p> <p>85 PERS. SUIVENT LE PROJET   EN CONTINU</p> <p>INVESTIR SUR CE PROJET</p>	<p>LES ECURIES DU CHATEAU</p> <p>UNE EQUITATION D'EXCELLENCE DANS UN CADRE D'EXCEPTION... Redonner vie à notre patrimoine rural en créant un pôle de compétences équestres.</p> <p>...</p> <p>107 941 € <span style="float: right;">107%</span></p> <p>41 PERS. SUIVENT LE PROJET   EN CONTINU</p> <p>INVESTIR SUR CE PROJET</p>

# INTÉRÊTS PRIVÉS ET MENACES SUR LES LIBERTÉS ASSOCIATIVES

L'association Canopée a obtenu son agrément protection de la nature et de l'environnement en 2023 suite à une procédure longue et un dossier important à constituer. L'association défend des forêts vivantes. Elle veut faire changer la loi et les pratiques des entreprises pour protéger les forêts à travers des expertises sur l'état des forêts, un travail avec des juristes pour construire un plaidoyer, proposer des changements législatifs et interpeller par des actions non-violentes. Elle attaque les coupes rases, plaide pour laisser vieillir les forêts et critique notamment les schémas régionaux de gestion sylvicole.

Or, en face d'elle, l'industrie du bois se mobilise pour la faire taire. Cette confrontation a atteint une étape inédite : l'interprofession France Bois Forêt et douze organisations représentant des propriétaires, des entrepreneurs et des coopératives demandent le retrait de l'agrément par un recours contre l'Etat. Officiellement, ils contestent le nombre d'adhérents au regard des critères d'agrément ; en réalité la plainte porte sur les modes d'action de l'association qui incitent, selon les plaignants, à des dégradations voire des violences. Dans le journal [Le Monde](#), le responsable de l'association, Sylvain Angerand explique : « Nous ne créons pas la violence. Si l'on supprime Canopée, la colère va rester. Nous cristallisons quelque chose qui nous dépasse, l'absence de débat et l'incapacité de la filière à se remettre en cause ».

L'association a déjà gagné, à deux reprises, en justice sur des plaintes pour injure et droit à l'image mais la plainte visant l'agrément est une première. L'avocat de Canopée n'a pas trouvé de jurisprudence en la matière. Une première où des intérêts économiques privés viennent contester un agrément délivré par l'Etat à une association de défense de l'environnement. Cette histoire rappelle toutefois la suspension de l'agrément de l'association de lutte contre la corruption, Anticor, qui là aussi relève de la confrontation entre intérêts privés (corrompus) et intérêt général. Pour tout savoir sur cette histoire, vous pouvez retrouver l'intervention de sa présidente, Elise Vanbeneden, [en vidéo ici](#).

Enfin, cette attaque s'inscrit dans la longue liste des confrontations entre les intérêts privés de l'agro-industrie et les associations environnementales. Dernier exemple en date, le 6 octobre dernier, le syndicat Coordination rurale 32 a déversé des déchets devant la maison de l'environnement de Toulouse et proféré sur Facebook des menaces à l'encontre de France nature environnement (FNE) hébergé dans cette maison. Dans [son communiqué](#), la présidente de FNE souligne que « Ces intimidations indécentes sont symptomatiques de l'intolérance aux règles de droit en général comme celui de l'environnement, elles témoignent d'une impunité grandissante dans l'usage de la force, des menaces et des dégradations auxquelles on assiste depuis des mois, entérinées par l'Etat. Elles sont en outre le reflet d'une agriculture, aux mains des lobbies, qui ne veut et ne peut envisager que l'agriculture doit évoluer et que les contraintes climatiques sont bien là ».

**Pour aller plus loin : [L'observatoire des libertés associatives publiera prochainement une fiche sur la situation de Canopée et celle de la FNE 32](#)**

## AGENDA DES INTERVENTIONS DE L'OCMA

**14 novembre** - Café recherche à Lille : [les associations, nouveau marché financier ?](#) Organisé par le Mouvement associatif Haut de France

**16 novembre** - Intervention à la [Caravane Contre-croissance à Paris](#), Nantes, Clermont-Ferrand, organisée par la Maison commune de la décroissance.

**20 novembre** - Intervention aux [Rencontres de la vie associative de la Métropole de Lyon](#)

**28-29 novembre** - Intervention aux [Rencontres de la démocratie d'interpellation et des libertés associatives](#), organisées par l'Institut Alinsky

## À LIRE, VOIR, ÉCOUTER

- Il faut lutter contre « les excès de la marchandisation de l'intérêt général » ! Jean-Marc Borello, avec nous ! Dans une [tribune](#) publiée par Les Echos, le président du groupe SOS s'indigne face aux scandales du privé lucratif dans la petite enfance et le grand âge et défend le secteur non-lucratif avec quelques réserves tout de même : « les entreprises à mission et entrepreneurs à impact oeuvrent avec sincérité et responsabilité, cherchant à concilier profitabilité et respect de l'intérêt général ». Par ailleurs, le groupe lance une grande enquête sur les besoins sociaux et en parle sur [Médiatico](#).
- Face à ces dérives du privé lucratif, une autre [tribune](#) publiée dans le Monde, signée de Benoît Hamon, Michel Pier Jézéquel, Jean-Louis Laville, appelle à ce que les services aux personnes âgées et aux jeunes enfants soient réservés au secteur public et à l'économie sociale et solidaire et souligne que « les activités relationnelles, dont la qualité dépend du temps passé par les professionnels et de leur coopération avec les familles, ne peuvent être soumises aux logiques de marchandisation et de financiarisation ».
- Le Mouvement associatif faisait sa rentrée politique sur le thème du financement et des libertés associatives, le [dossier](#) et le [replay](#) à retrouver ici.
- La Nef, coopérative bancaire, vient de se voir accordée son autonomie financière. Depuis sa création, elle était adossée au Crédit coopératif, [l'Humanité](#) revient sur cette histoire.
- A l'été 2023, plusieurs communautés Emmaüs se mettent en grève pour dénoncer leur conditions de travail, [Les pieds sur terre](#) revient sur cette lutte.

**RETROUVEZ TOUTES NOS INFOS**

**SUR LE SITE DE L'OBSERVATOIRE  
CITOYEN**

**DE LA MARCHANDISATION DES  
ASSOCIATIONS  
(OCMA)**

**ET LES ANCIENS NUMÉROS DU  
KLAXON**

